

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALINES du 4 juillet 2016

L'an deux mille seize, le quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacquy MANIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Jacquy MANIER - Jean-Pierre BOUDINELLE - Guy DIZAMBOURG - David LECAT - Françoise ANCELIN - Christine BERTHE - Bernard LAVOINE - Christian VERMEESCH - Daniel MASSON - Christine SANNIER - Sandrine TETU.

ABSENTS EXCUSES : M. Jacky CALIPPE (pouvoir à M. Guy DIZAMBOURG), Mmes Marcelle DEFONTAINE (pouvoir à M. Christian VERMEESCH), Françoise CAZIER (pouvoir à Mme Françoise ANCELIN) et Madeleine MARSOLLIER.

Date de la convocation à domicile : 28 juin 2016

Date d'affichage du compte rendu : 18 juillet 2016

ORDRE DU JOUR

I. Approbation du compte rendu de la séance du 9 juin 2016 :

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal, le compte rendu du 9 juin n'ayant pu être distribué à temps.

II. Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Guy DIZAMBOURG est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil municipal.

III. Attribution du logement 3 G route nationale :

Quatre candidatures ont été réceptionnées en mairie pour le logement vacant 3G, résidence Épine Rose, suite à la parution de l'information dans « Valines infos ».

Les membres du conseil décident, à l'unanimité, d'attribuer le logement communal situé à VALINES, 3^G résidence Epine Rose, route nationale, en premier lieu à Mle DAVID domiciliée à Valines ou en cas de désistement à Madame BRIET Anne-Sophie, domiciliée à Valines, rue du Moulin, et fixe le montant du loyer mensuel à 320,00 €.

IV. Fixation du tarif du repas de la cantine :

M. le Maire expose qu'il s'agit d'actualiser le tarif de la cantine au 1^{er} septembre 2016, et renouveler la convention entre l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) de Woincourt et la commune de Valines.

Après consultation et avis favorable des communes d'Ochancourt et de Franleu, communes membres du RPI, et considérant l'augmentation de 1% des tarifs appliqués par l'ESAT, les membres du Conseil municipal, décident à l'unanimité des voix, de fixer :

- le prix d'un repas enfant à3,84 € avec une participation des communes du RPI de 0,92 €/ticket,
- le prix d'un repas adulte (enseignant) à.....4,76 € le ticket, prix facturé par l'ESAT.

V. Proposition de devis de divisions parcellaires :

Monsieur le Maire expose que le projet de création du lotissement communal, impose de procéder à 2 divisions parcellaires :

- La commune doit acquérir 8 000 m² de terrain sur la parcelle AD n° 57 ;
- La commune doit vendre 10 000 m² de terrain sur la parcelle C n° 28 à l'exploitant de la parcelle AD n° 57 pour compensation.

Un devis a été sollicité auprès du cabinet Latitudes d'Abbeville qui a chiffré sa prestation à 1 542,24 € TTC. M. le Maire demande l'accord du Conseil pour valider le devis.

Accord unanime du Conseil.

VI. Divers :

Les membres du Conseil donnent leur accord pour :

- Le règlement de l'indemnité de gardiennage du cimetière à Mme MARQUE Marie-Madeleine au titre du 1^{er} semestre 2016 qui s'élève à 250 € brut ;
- La validation d'un devis de fournitures diverses (ballons, chaussettes, matériel pour entraînement...) d'un montant de 1 749,54 € au bénéfice du club de football qui a connu une saison très difficile sur le plan financier : 10 405,65 € de dépenses de fonctionnement cette saison, dont 4 428 € de frais d'arbitrage.
De son côté, le club organisera 2 manifestations supplémentaires afin d'engendrer des recettes à savoir un tournoi de pétanque, une soirée moules-frites et augmentera de 10 € les licences la saison prochaine.

M. le Maire informe l'assemblée que le dossier de rénovation du stade est toujours bloqué par l'attente depuis 3 mois d'un devis de la FDE.

VII. Droit d'initiative :

- M. David LECAT signale des problèmes sur les caniveaux au niveau de l'arrêt de bus. M. le Maire précise que les travaux de réfection seront entrepris courant août par l'Entreprise Colas.
- Mme Françoise ANCELIN évoque une ambiance tendue constatée lors de la réunion de préparation des festivités du 14 juillet, entre 2 associations de la commune : le club de football et l'association des anciens sapeurs-pompiers, suite à un différent concernant l'occupation de la salle polyvalente lors de la retransmission d'un match de football de l'Euro 2016. Une mise au point sera faite lors de la prochaine réunion des associations.
- M. Christian VERMEESCH fait remarquer que les talus n'ont pas été taillés par le personnel de la CCVI jusqu'au bout de la rue de Monchaux. M. Jean-Pierre BOUDINELLE indique que cela peut venir du fait que la CCVI fait appel en ce moment à du personnel de remplacement pendant les congés des employés et qu'aucun changement n'est intervenu concernant les services aux communes dans ce domaine.
- M. Daniel MASSON tient à féliciter les employés communaux pour le travail d'entretien, tontes et élagages, réalisé dans la ruelle.

--- L'ordre du jour de ce conseil étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30. ---